



Caisse des écoles
14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-267500346-20170707-17-00060-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**
Réuni le 28 Juin 2017
Sous la Présidence de Madame Carine PETIT
Présidente du Conseil d'Administration
Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,
Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,
Vu la délibération prise le 29 Mars 2017 portant affectation des excédents antérieurs de fonctionnement et des excédents antérieurs d'investissement,

DELIBERE

Article 1 :

Le compte de gestion 2016, conforme au compte administratif 2016 présenté par le Trésor Public est approuvé.

Article 2 :

Le compte administratif 2016, conforme au compte de gestion 2016 présenté par le Trésor Public est approuvé.

Article 3 :

Le résultat de la section de fonctionnement de 2016 est arrêté à la somme de 94 656.63 € et le résultat de la section d'investissement de 2016 est arrêté à la somme de - 10 446 € en conformité avec l'état d'accord compte administratif compte de gestion provisoire.

Article 4 :

Ampliation de la présente délibération sera faite :

- * Au Préfet de Paris,
- * Au Trésorier Principal de Paris.

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 17 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 0 |

Fait à Paris, le 28 Juin 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT
Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Écoles





Caisse des écoles

14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-267500346-20170707-17-00063-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**

Réuni le 28 Juin 2017

Sous la Présidence de Madame Carine PETIT

Présidente du Conseil d'Administration

Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,
Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,
Vu le budget primitif 2017 adopté le 29 mars 2017 par le conseil d'administration de la Caisse des Écoles,

DELIBERE

Article 1 :

Suite aux discussions menées avec la trésorerie des établissements publics locaux, une décision modificative du budget primitif est nécessaire afin d'abonder le chapitre 68, afin de provisionner pour le risque de non recouvrement des impayés.

La contrepartie sera prélevée sur les excédents antérieurs (chapitre 02)

Les modifications des écritures budgétaires suivantes sont faites par chapitre conformément au vote du budget primitif :

| CHAPITRE/COMPTE | NOM DU CHAPITRE OU DU COMPTE | MONTANT EN € |
|-----------------|---|--------------|
| Chapitre 02 | EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES | - 100 000 |
| | | |
| Chapitre 68 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | + 100 000 |
| | | |
| 6817 | Dépréciation des actifs circulants | + 100 000 |

Article 2:

Ampliation de la présente délibération sera faite :

- * Au Préfet de Paris,
- * Au Trésorier Principal de Paris.

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 17 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 0 |

Fait à Paris, le 28 Juin 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Écoles



2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30



Caisse des écoles
14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-267500346-20170707-17-00064-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**

Réuni le 28 Juin 2017

Sous la Présidence de Madame Carine PETIT
Présidente du Conseil d'Administration
Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,

Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,

DELIBERE

Article 1 :

Des créances sur exercices antérieurs sont estimées irrécouvrables par le Trésor Public. Le Conseil d'Administration admet en non-valeur sur l'exercice 2017 les titres mentionnés dans l'état numéro 2731240211 pour une prise totale de 41 905.06 €.

Le montant des pertes sur créances irrécouvrables adopté sera imputé au compte 6541.

Article 2 :

Le Conseil d'Administration admet en non-valeur sur l'exercice 2017 des créances éteintes par décision du Tribunal de Grande Instance transmise par le Trésor Public.

Les titres sont mentionnés dans l'état numéro 2723170811 pour une prise totale de 4 329.90 € qui sera imputée au compte 6541.

Article 3 :

Ampliation de la présente délibération sera faite :

- au Préfet de Paris,
- au Trésorier Principal de Paris.

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 17 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 0 |

Fait à Paris, le 28 Juin 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Écoles



2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30



Caisse des écoles
14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-287500346-20170707-17-00065-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**

Réuni le 28 Juin 2017

Sous la Présidence de Madame Carine PETIT
Présidente du Conseil d'Administration
Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,
Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Ecoles,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration adopte les tarifs relatifs à la facturation de la restauration des adultes :

- Le prix du repas est fixé à 4.70 € pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Ville de Paris non conventionnés et non concernés par l'octroi de la subvention administrative,
- Le prix du repas est fixé à 3.50 € pour les personnels du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Ville de Paris non conventionnés mais concernés par l'octroi de la subvention administrative,
- Le prix du repas est fixé à 1 € pour les personnels non titulaires du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Ville de Paris non conventionnés,
- Le prix du repas est non facturé aux agents qui dépendent d'une convention qui lie la Caisse des écoles avec leur employeur ou avec l'organisme dont ils dépendent,
- Le prix du repas pour toute personne extérieure autre ne relevant pas des catégories citées ci-dessus est fixé à 7,60 €,
- La Caisse des Ecoles donne la possibilité, sous réserve de l'accord de la Directrice d'école ou du Directeur d'école, aux délégués des parents d'élèves de déjeuner occasionnellement afin d'apprécier la qualité de la prestation du temps du midi. Le repas ne sera pas facturé.

Article 2 :

La date d'application de la présente délibération est fixée au 1^{er} septembre 2017.

Article 3 :

Ampliation de la présente délibération sera faite :

- au Préfet de Paris,
- au Trésorier Principal de Paris,
- à la Direction Scolaire de la Ville de Paris,

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 17 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 0 |

Fait à Paris, le 28 Juin 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT
Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Ecoles



2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30



Caisse des écoles

14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-267500346-20170707-17-00066-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**

Réuni le 28 Juin 2017

Sous la Présidence de Madame Carine PETIT

Présidente du Conseil d'Administration

Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,

Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles subventionne l'ensemble des coopératives des écoles maternelles pour l'achat de jouets de Noël 2017 ou pour les fêtes de fin d'année qui ont lieu dans les écoles. Une somme de 1,50 € par enfant inscrit fin Septembre 2017 à l'école sera attribuée aux coopératives des établissements publics non répertoriés en éducation prioritaire et 2,50 € pour les coopératives des établissements publics répertoriés en éducation prioritaire.

Les montants versés seront imputés au budget de fonctionnement de la Caisse des Écoles sur le compte 6574 du chapitre 65.

Article 2 :

Ampliation de la présente délibération sera faite :

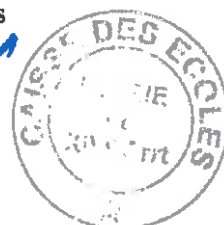
- * au Préfet de Paris,
- * au Trésorier Principal de Paris

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 17 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 0 |

Fait à Paris, le 28 Juin 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Écoles



2, place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14

☎ : 01 45 40 40 01 📠 : 01 45 39 61 30



Caisse des écoles
14^{ème} arrondissement de Paris

Accusé de réception en préfecture
075-267500346-20170707-17-00067-DE
Date de télétransmission : 07/07/2017
Date de réception préfecture : 07/07/2017

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU 14^{ème} arrdt. DE PARIS**
Réuni le 28 Juin 2017
Sous la Présidence de Madame Carine PETIT
Présidente du Conseil d'Administration
Maire du 14^{ème} arrdt. de Paris

PRÉAMBULE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon, et notamment son article 22,

Vu le décret du 23 septembre 1983 portant modification du décret du 12 septembre 1960 relatif aux Caisses des Écoles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du 29 Juin 2016, relative aux conditions d'octroi des subventions aux établissements scolaires,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Le Conseil d'Administration subventionne les projets suivants sur l'exercice 2017 :

| École | Objet | Montant accordé |
|---------------------------|---|------------------------|
| Maternelle : 3 bis Alésia | Sortie à la ménagerie du jardin des plantes (75) Sortie à la Fondation Claude Monet (27) Sortie à la Cité des sciences et de l'industrie (75) (111 enfants - 4 classes) Mai et Juin 2017 | 500 |
| Maternelle : 23 Jacquier | Sortie au château de Vincennes (94) (153 enfants - 6 classes) Juin 2017 | 500 |
| Maternelle : 23 Jacquier | Sortie Espace Rambouillet (89) (54 enfants - 2 classes) Juin 2017 | 432 |
| Polyvalente : 13 Sibelle | Location d'un car sortie à Sonchamp Domaine de Rambouillet (89) (75 enfants - 3 classes) Juin 2017 | 500 |
| TOTAL | | 1 932 € |

Ces subventions seront inscrites et mandatées à la ligne 6574 au profit des coopératives scolaires.

Article 2 :

Ampliation de la présente délibération sera faite :

- au Préfet de Paris,
- au Trésorier Principal de Paris.

| | |
|--------------------------|----|
| Nb Membres en exercice : | 30 |
| Nb Suffrages exprimés : | 17 |
| Nb Votes pour : | 17 |
| Nb Votes contre : | 0 |
| Nb Abstentions : | 0 |

Fait à Paris, le 28 Juin 2017, certifié exécutoire

Carine PETIT

Maire du 14^{ème} arrondissement de Paris
Présidente de la Caisse des Écoles

